

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

Direction des Finances

**ROUTES DEPARTEMENTALES
AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(PROGRAMMES A131, A132 ET A134)**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations et désaffectations par opération sur les programmes :

- A131 "Travaux de renforcement sur les routes départementales" (- 504 €) ;
- A132 "Calibrage sur les routes départementales" (- 80 388 €) ;
- A134 "Constructions et rénovations d'ouvrages d'art" (60 000 €).

1) Programme A131 – Travaux de renforcement sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A131, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux travaux de renforcement sur les routes départementales.

Le montant total des ajustements s'élève à **- 504 €** sur le programme A131, détaillé comme suit :

MILLESIME	N° opération	Nom de l'opération	AP		
			Déjà affecté	Affectation ou désaffectation demandées	Total affecté
2014	2014 A13139013	BRUNSTATT RD 432	25 692 €	- 504 €	25 188 €
		TOTAL	25 692 €	- 504 €	25 188 €

2) A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total des ajustements s'élève à **- 80 388 €** sur le programme A132, détaillé comme suit :

MILLESIME	N° opération	Nom de l'opération	AP		
			Déjà affecté	Affectation ou désaffectation demandées	Total affecté
2011	2011 A132 20970	WITTENHEIM RD 20 II rue de Ruelisheim	58 592 €	- 1 033 €	57 559 €
2015	2015 A132 43884	DURLINSDORF RD 473 rue du Sculpteur Enderlin (2 ^{ème} tranche)	131 714 €	- 8 327 €	123 387 €
2015	2015 A132 43889	HAGENTHAL-LE-HT RD 12 BIS IV	153 802 €	- 17 792 €	136 010 €
2015	2015 A132 45013	SCHWOBEN – RD 16 Mise aux normes des arrêts de bus	1 291 €	- 91 €	1 200 €
2016	2016 A132 47995	ASPACH MICHELBAACH RD 34 (partie centrale à MICHELBAACH)	55 000 €	- 15 957 €	39 043 €
2016	2016 A132 47988	BOLLWILLER RD 429 rue de Soultz	80 000 €	- 36 284 €	43 716 €
2016	2016 A13249372	CERNAY - RD 483 Carrefour à feux Faubourg de Belfort/rue de la Charité	2 962 €	- 904 €	2 058 €
		TOTAL	483 361 €	- 80 388 €	402 973 €

3) Programme A134 – Constructions et rénovations d'ouvrages d'art :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A134, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la construction et la rénovation des ouvrages d'art sur les routes départementales.

Le montant total des ajustements s'élève à **60 000 €** sur le programme A134, détaillé comme suit :

MILLESIME	N° opération	Nom de l'opération	AP		
			Déjà affecté	Affectation ou désaffectation demandées	Total affecté
2015	2015 A134 40797	RD 459 – réparation mur et buses dans la montée du col de SAINTE-MARIE-AUX-MINES	400 000 €	- 100 143 €	299 857 €
2015	2015 A134 40798	HAGENBACH RD 103 Réparation du pont du canal du Rhône au Rhin	399 857 €	100 143 €	500 000 €
2016	2016 A134 48738	VIPP – RD 468 KUNHEIM – RD 2 ENSISHEIM – RD 1BIS HERRLISHEIM	200 000 €	- 50 000 €	150 000 €
2016	2016 A134 48737	RD 466 – réparation du pont sur la Largue à HEIDWILLER	400 000 €	- 20 000 €	380 000 €
2016	2016 A134 48736	RD 52 – réparation du pont sur le canal de COLMAR à BIESHEIM	400 000 €	130 000 €	530 000 €
TOTAL			1 799 857 €	60 000 €	1 859 857 €

Je vous propose de bien vouloir :

- affecter et désaffecter les montants par millésimes d'autorisations de programme indiqués ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN